

33570

## **PROCÈS-VERBAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire.

**Présents** : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, PIMBERT Éric.

**Excusé(s)** : Mrs. BLONDET Nicolas (pouvoir à Josiane PETIT), Patrick DUGRAND (pouvoir à Eric PIMBERT), Henri GARACH (pouvoir à Pascal AMOREAU).

**Secrétaire de séance** : Mme Josiane PETIT

**Ouverture de la séance** : 18h30

**Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail)** :

Après modification, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent procès-verbal.

**Présentation des documents signés par Monsieur le Maire** :

<b>Date</b>	<b>Destinataire(s) du courrier</b>	<b>Objet du courrier</b>
02/05/2024	Notaire François DEGOS	CU 033 386 24 F 0002
03/06/2024	Notaire Bertrand MAUPAIN	CU 033 386 24 F 0003
03/06/2024	Notaire François DEGOS	CU 033 386 24 F 0004
31/05/2024	Mr HARRISSON et Mme BELL	Attestation d'adresse au 30 route de Pimpine
18/06/2024	E.3.A FAYAT TP	Devis réfection voirie
18/06/2024	LAURIERE TP	Devis réfection voirie

**Cimetière communal** :

Le maire présente au Conseil Municipal un projet visant à réorganiser le cimetière communal (étude des personnes inhumées, des concessionnaires, reprise des tombes abandonnées, etc.).

Pour cela, M. le Maire propose un devis à titre indicatif en soulignant qu'un autre devis est en cours de finalisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour poursuivre ce projet. Suite à l'écoute du dossier de Monsieur le maire, le conseil municipal est favorable à la continuation de ce projet.

### **Columbarium :**

Le maire informe le Conseil Municipal que le columbarium s'affaisse au niveau de sa fondation et qu'il faut l'intervention d'un maçon pour la remise en état.

Il propose également afin d'anticiper la pose d'un futur columbarium (l'existant est à 50% plein) de profiter des travaux pour le déplacer afin de prévoir une symétrie des deux quand nous validerons un deuxième.

A ce titre, Monsieur le Maire propose un devis indicatif pour la rénovation du columbarium existant et l'acquisition d'un autre columbarium, en précisant qu'un deuxième devis sera demandé avant de prendre une décision.

Dans l'attente d'un deuxième devis, le Conseil Municipal prend le temps de réfléchir et prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

### **Recensement 2025**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal Mr Wilfried PETIT en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **Questions diverses :**

#### **SIRPC:**

Suite à la présentation du dossier relatif au SIRPC de Lussac et ses augmentations récurrentes, M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur la nécessité de discuter avec le SIRP de Francs pour obtenir des informations sur son fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte de solliciter des informations financières et scolaires auprès du SIRP de Francs avant de prendre une décision.

### **Demande de prêt de la salle dite « RESERVE »**

Le Conseil Municipal est informé par M. le Maire de la demande de Jean-Michel ROUSSILLE de prêter la salle dite « RÉSERVE » pour y installer une salle de billard pour un club privé.

Après débat, le Maire explique aussi que la demande ne peut pas aboutir car selon le registre de sécurité, la salle dite « RESERVE » est interdite au public, ce qui signifie qu'au niveau de l'assurance, il n'est pas possible de prêter la salle.

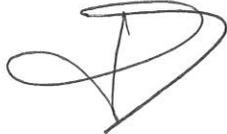
**Prêt du foyer rural yoga :**

À la demande de Mme DECHAZEAU, le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de prêt du foyer rural pour une deuxième journée de cours de yoga, qui serait le jeudi, pour des personnes venant de l'extérieur.

Le conseil municipal refuse cette demande en raison de la nécessité de préparer le foyer rural lorsqu'il est loué le week-end.

**Clôture de la séance :** 19h45

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



